

CONFERENCE : "LE DROIT OHADA : DEFIS ET PERSPECTIVES"

Date : 18 avril 2025

**Lieu : Faculté des Sciences Juridiques,
Économiques et Sociales, Rabat-Agdal - Amphi 1**

• **08h30 - 09h00 : Accueil des participants**

• **09h00 - 09h30 : Mots d'ouverture**

- Allocution de bienvenue du Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de Rabat-Agdal
- Allocution du Président de l'Association Marocaine Henri Capitant des Amis de la Culture Juridique Française, Professeur Azzedine Kettani
- Présentation de l'OHADA et Discours d'ouverture de la conférence par le Professeur Mayatta Ndiaye Mbaye, Secrétaire Permanent de l'OHADA

• **09h30 - 11h00 : Séance plénière 1**

Thème : "Le Droit OHADA et la constitution du tissu économique africain"

Modérateur : Ali KAIROUANI, Professeur universitaire à la FSJES Rabat Agdal - Université Mohammed V.

- La facilitation de la création des entreprises (Maître Saad KHALDI - Consultant OHADA)
- La formalisation des entreprises (Maître Abdelatif LAAMRANI, avocat aux Barreaux de Casablanca, de Paris et de Montréal, Fondateur du cabinet d'avocats international Laamrani Law Firm.)
- Le renforcement de la gouvernance des entreprises (Professeur Charles MOUMOUNI, Co-président de l'Institut Panafricain de la Gouvernance Économique et Financière - IPAGEF, Coordonnateur du Diplôme de Spécialité en Gouvernance des Entreprises à l'ERSUMA)

• **11h00 - 11h15 : Pause-café**

- Networking et échanges informels

• **11h15 - 12h45 : Séance plénière 2**

Thème : "Le Droit OHADA et le financement des entreprises"

Modérateur : Hicham LAKHSSASSI, Professeur universitaire à la FSJES Rabat Agdal - Université Mohammed V.

- La sécurisation du financement (Docteur Karel DOGUE, Directeur Général de l'ERSUMA)
- L'efficacité du recouvrement des créances (Docteur Alexis NDZUENKEU, Directeur des affaires juridiques, de la documentation et de la communication de l'OHADA)
- L'accompagnement des entreprises en difficultés (Docteur Aziber Seïd ALGADI, Directeur de la Recherche et de la Documentation à l'ERSUMA)

• **12h45 - 14h00 : Déjeuner (pour les intervenants et les membres de l'Association)**

- **14h00 - 14h05 : Reprise des travaux**

- **14h05 - 15h25 : Séance plénière 3**

Thème : " Le Droit OHADA et le règlement des différends "

Modératrice : Selma EL HASSANI SBAI, Professeure universitaire à la FSJES Rabat Agdal Université Mohammed V, Présidente de l'association marocaine des docteurs en droit - AMDD.

- Les apports de l’OHADA dans la mise en œuvre de la ZLECAf et le règlement des différends d’investissement (Madame Salwa KAKRI BELKZIZ, membre du conseil de l’ACAPS, membre du Conseil national de la CGEM, vice-présidente de l'ASMEX, chargée de la Commission Afrique, fondatrice et présidente honoraire de l'AFEM)
- Le nouveau visage de l’arbitrage du Centre d’arbitrage de l’OHADA, (Professeur Ali KAIROUANI, professeur habilité à la FSJES Rabat-Agdal)
- Le développement de la médiation (Madame Marie-Camille Pitton, Secrétaire-Générale du Centre d’Arbitrage Régional OHADAC)
- Le renforcement de l’efficacité de la Justice étatique : les apports de la jurisprudence CCJA (Dr. Mounetaga DIOUF, Juge de la CCJA)

- **15h25 - 15h40 : Pause-café**

- Networking et échanges informels

- **15h40 - 16h40 : Séance plénière 4**

Thème : " Le Droit OHADA et le développement durable "

Modératrice : Aida LFERKLI, Professeure universitaire à la FSJES Rabat Agdal Université Mohammed V.

- Les rationalités juridiques intrinsèques de la RSE en droit des sociétés (Professeure Selma EL HASSANI SBAI, professeur de l'enseignement supérieur à la FSJES Rabat-Agdal, présidente de l'association marocaine des docteurs en droit - AMDD)
- La mise en œuvre du reporting extra-financier (M. Douty Abib TRAORE, Spécialiste en droits et responsabilité sociétale des entreprises)
- Le Droit OHADA et la mise en œuvre de la RSE : les apports du Label ODD/OHADA (M. Drissa KONE, Expert-Comptable Diplômé)

- **16h40 - 17h10 : Synthèse et clôture de la journée**

- Annonce des suites de la conférence (publication des actes et prochains événements)
- Remerciements et mot de clôture